ABOC INVEST
Société par Actions Simplifiées
Siège Social: 68 rue Aristide Briand, 60280 Margny-les-Compiègne
SIREN n°838 382 091
("*la société*")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONAIRES REUNIE LE 17 JUILLET 2023

L'assemblée est ouverte à 17h30, elle est présidée par **M. Olivier Cosset**, président de la société. Le président désigne **M. Arnaud Bouteiller** comme secrétaire de la séance. Tous deux présents.

Le bureau ainsi constitué, le président déclare et l'assemblée agrée :

- L'assemblée générale extraordinaire a été convoquée sans délai sur demande des actionnaires représentants l'entièreté du capital de la société conformément à l'article 23 des statuts de la société.

- Le président communique à l'assemblée la feuille de présence signée dont il résulte que deux actionnaires, représentant **2'000 actions** sur les **2'000 actions** composant le capital social, sont présents.

- Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- Les comptes annuels de la société
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Ordre du Jour

- Poursuite de l'activité de la société.

Discussion

La discussion est ouverte, le président présente la situation bilantaire de la société à la date de clôture de l'exercice. A cette date les capitaux propres (actifs nets) sont inférieurs à la moitié du capital social de la société. Les actionnaires prennent note que cette situation est transitoire et sera corrigée dans le futur avec l'augmentation du résultat net prévu de la société.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale extraordinaire approuve la poursuite de l'activité de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

Tous pouvoirs sont donnés à **M. Olivier Cosset** et **1896 SARL**, dûment représentée par **M. Arnaud Bouteiller** à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 24 des statuts, par le président de séance et le secrétaire pour servir et valoir ce que de droit.



Arnaud Bouteiller
Pour : **1896 SARL**
Secrétaire



Olivier Cosset
Président

FEUILLE DE PRESENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES REUNIE LE 17 JUILLET 2023

Actionnaires	Nombre d'Actions	Signature
Olivier Cosset	2'000	
Arnaud BOUTEILLER pour **1896 SàRL**	2'000	

Il apparait de la feuille de présence que la totalité des actions émises sont représentées.



Arnaud Bouteiller
Secrétaire



Olivier Cosset
Président